

le 7 octobre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**2014 DAC 1354** Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Cinéfondation (7e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cinéfondation ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Cinéfondation pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement destinée à soutenir ses activités cinématographiques.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Cinéfondation 3, rue Amélie 75007 Paris. 20608- 2014\_04171.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 15.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, chapitre 65, nature 6574, ligne VF02006, exercice 2014, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.